

Parlement des enfants 2016

Proposition de loi

visant à limiter le gaspillage alimentaire dans les
restaurants scolaires.

Présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de

Neuilly Le Bisson- Hauterive 61250
(Académie de Caen, Département de l'Orne)

Capucine Bonnet - César Chabaud - Clémentine Chabaud - Camille Chérel - Enzo
De Sousa- Elléa Fouquet- Loris Grandin- Elodie Gueudré- Salomé Huet- Sahin
Koca- Théo Laîné- Bastien Lechat- Mathéo Levoyer - Noémie Levoyer- Glwadys
Mancel- Dorian Peltier - Mathéo Poty - Nathan Robin- Sylvain Tudoce

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs,

Depuis la réunion de la COP 21, nous travaillons en classe sur les climats, l'environnement, l'eau et l'air et les énergies renouvelables afin de mieux comprendre les enjeux climatiques.

On sait aussi maintenant que les pollutions industrielles, agricoles et domestiques sont responsables du réchauffement climatique et que cela a de graves conséquences sur notre environnement et notre santé.

A l'école, nous cherchons des solutions pour économiser les énergies, réduire le gaspillage et modifier notre comportement.

Nous déménageons bientôt dans une nouvelle école toute neuve et nous voulons qu'elle soit labellisée "Ecole E3D (école en démarche de développement durable)".

Pour cela, il nous faut nous engager avec nos maîtres et toutes les classes, dès la maternelle, dans des actions concrètes.

La première chose qui nous semble importante, c'est de réduire le gaspillage alimentaire car actuellement rien n'est trié à l'école, tous les restes partent à la poubelle même la nourriture qui n'a pas été servie. Beaucoup de pain aussi est gaspillé. C'est aussi le cas dans beaucoup d'écoles et même celles qui ont un self.

Nous avons la chance de vivre dans des familles où l'on mange à notre faim, ce n'est pas le cas partout.

Grâce à une loi votée il y a quelques semaines, à l'Assemblée et au Sénat, les grandes surfaces ne peuvent plus jeter de la nourriture, alors nous pensons qu'une loi empêchant les restaurants scolaires de jeter de la nourriture est tout à fait possible. Dans l'intérêt de tous, il est important que cette loi puisse être votée et appliquée dans tous les restaurants scolaires.

C'est aussi notre avenir qui est en jeu.

Nous, les enfants, sommes aussi responsables, nous voulons vivre mieux, en bonne santé, être responsables, préserver les richesses de notre planète et il est urgent de le faire.

Proposition de loi

Article 1er

Mettre en place, en début d'année scolaire, dans toutes les écoles, une journée de lutte contre le gaspillage alimentaire avec des débats, ateliers culinaires, ateliers pour apprendre à trier..., vidéos, rencontres, participation du personnel chargé de la restauration scolaire, parents...

Ce jour-là, servir au restaurant scolaire un repas « zéro déchet ».

Article 2

Chaque restaurant scolaire devra avoir l'obligation de bacs (ou conteneurs) pour le tri sélectif :

- Conteneur pour les papiers.
- Conteneur pour les plastiques.
- Conteneur pour le verre.
- Conteneur pour les emballages.
- Conteneur pour les déchets organiques.

Et un compost qui sera utilisé par l'école pour des activités jardinage, plantations...

Ces bacs seront lisibles par tous, de couleurs différentes, avec des dessins, afin que les plus petits puissent les identifier facilement.

Article 3

Chaque restaurant scolaire devra signer un engagement avec une association caritative locale pour donner les aliments non consommés par les élèves et qui n'ont pas été servis (viande, légumes, fruits, yaourts, crèmes dessert...)

Pour les écoles rurales, qui n'ont pas d'association caritative, l'engagement est signé avec un éleveur de porcs, volailles..., dans ce cas ces écoles s'engagent à donner aussi les déchets organiques.